

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 · Identificateur de produit

Nom commercial : Modulan Fill + Finish

1.2 · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune autre information pertinente disponible.

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de construction

1.3 · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant :

Saint-Gobain Rigips GmbH
Schanzenstraße 84
D-40549 Düsseldorf
Allemagne

Fournisseur :

HORNBACH Baumarkt AG
Hornbachstraße 11
D-76879 Bornheim, Allemagne
Email : qualitaetsmanagement@hornbach.com

1.4 · Numéros téléphoniques d'urgence :

Tél +49 (0)6704 9388-135 (ce numéro téléphonique d'urgence n'est accessible que de 9 h à 15 h)

Numéro d'appel d'urgence européen général : 112

2 Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 272/2008

Le produit n'est pas classé conformément au règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 : néant

Pictogrammes de dangers : néant

Mention d'avertissement : néant

Mentions de danger : néant

Informations particulières relatives à des dangers pour l'être humain et l'environnement :

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-on. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Description :

Charges minérales, dispersion aqueuse de polymères et autres additifs

Composants dangereux

Ce mélange ne contient aucune substance soumise à l'obligation de déclaration conformément aux critères définis au paragraphe 3.2 de l'annexe II du règlement REACH

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés, imbibés.

Après inhalation :

Dans des circonstances normales, le produit ne peut pas être inhalé.

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon.

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec suffisamment d'eau en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Après ingestion :

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques générales :

Le produit en lui-même ne brûle pas.
Les points suivants doivent être respectés en cas d'incendie à proximité

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Adapter les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

Agents d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Néant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement de protection particulier : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres indications : Le produit n'est pas inflammable

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser parvenir dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des informations sur une manipulation sans danger, voir la rubrique 7.

Pour des informations sur l'équipement de protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour des informations sur l'élimination des déchets, voir la rubrique 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser pendant le travail.

Informations sur la protection contre l'incendie et l'explosion :

Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est nécessaire.

7.2 Conditions pour un stockage sans danger en tenant compte des incompatibilités

Exigence relative aux locaux et réservoirs de stockage :

Pas d'exigences particulières

Consignes pour le stockage avec d'autres produits :

Pas nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker dans l'emballage bien fermé dans un endroit frais et sec. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil. Protéger du gel.

7.3 Utilisation finales particulières : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 Restriction et contrôle de l'exposition/équipement de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants à contrôler car présentant des valeurs limites liées au poste de travail :

Néant

Remarques supplémentaires : Les listes valables lors de la création ont servi de base.

8.2 Restriction et contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Équipement de protection individuelle :

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Pas nécessaire

Protection des mains :

Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

En raison d'un manque de tests, aucune recommandation ne peut être faite sur le matériau des gants pour le produit/la préparation/le mélange chimique.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants :

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit est une préparation à base de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact doit être demandé auprès du fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux :

Porter des lunettes avec protection latérale en cas de risque de projections.

Protection corporelle : Vêtements de travail de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a. **État physique :** Pâteux
- b. **Couleur :** blanc-beige
- c. **Odeur :** Caractéristique, seuil olfactif non déterminé
- d. **Point de fusion/point de congélation :** non déterminé / ≈ 0 °C (eau)
- e. **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** ≈ 100 °C (eau)
- f. **Inflammabilité :** La substance n'est pas inflammable
- g. **Limites inférieure et supérieure d'explosivité :** Le produit ne présente pas de risque d'explosion
- h. **Point d'éclair :** ne s'applique pas
- i. **Température d'auto-inflammation :** ne s'applique pas
- j. **Température de décomposition :** non déterminée
- k. **Valeur pH :** ≈ 9
- l. **Viscosité cinématique :** ne s'applique pas
Viscosité dynamique : ne s'applique pas
- m. **Solubilité :** totalement miscible dans l'eau
- n. **Coefficient de partage n-octanol/eau :** ne s'applique pas
- o. **Pression de vapeur :** ne s'applique pas
- p. **Densité et/ou densité relative :** $\approx 1,5$ g/cm³
- q. **Densité de vapeur relative :** ne s'applique pas
- r. **Caractéristiques des particules :** ne s'applique pas

9.2 Autres indications : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition dans des conditions de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues

10.4 Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5 Matières incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Autres remarques toxicologiques :

D'après notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit n'a aucun effet néfaste pour la santé lorsqu'il est manipulé et utilisé correctement et selon les consignes.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Autres remarques écologiques :

Remarques générales :

Ne pas laisser parvenir dans les eaux souterraines, ni dans les cours d'eau, ni dans les égouts.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Les résidus de produit séchés peuvent être éliminés avec les ordures ménagères.
Ne pas laisser les résidus de produit parvenir dans les eaux souterraines, ni dans les cours d'eau, ni dans les égouts, ni dans le sol.

Catalogue européen des déchets

17 09 04 Déchets mixtes de construction et de démolition à l'exception de ceux mentionnés aux 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03.

Les numéros de codes de déchets indiqués sont des recommandations et fournissent des informations sur les codes de déchets possibles qui doivent éventuellement être adaptés en fonction de l'origine effective des déchets.
Respectez également les réglementations locales et nationales !

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être complètement vidés et peuvent être recyclés après un nettoyage approprié.

Produit de nettoyage recommandé : Eau

14 Informations relatives au transport

14.1 N° ONU :

ADR, IMDG, IATA : néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA : néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Classe ADR, IMDG, IATA : néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : néant

14.5 Dangers pour l'environnement : Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

15 Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales :

Classe de danger pour l'eau (WGK)

WGK 1 (auto-classification) : faiblement polluant de l'eau

Évaluation de la sécurité de la substance

Aucune évaluation de la sécurité de la substance n'a été effectuée

16 Autres indications

Modifications de la fiche de données de sécurité/motif de modification

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006/CE ; Annexe II, dans sa version applicable (UE 2015/830)

Liste des mentions de danger pertinentes

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-on. Peut provoquer des réactions allergiques.

Fiche technique émise par :

Saint-Gobain Rigips GmbH, Service : Ladenburg Development Center – Gypsum Development
(LDC-GD) ; 68526 Ladenburg

Interlocuteur :

voir point 1

Autres informations

Les informations sont basées sur notre niveau actuel de connaissances.

Elles décrivent le produit s'agissant exclusivement des exigences de sécurité et elles ne sont nullement la garantie de propriétés du produit décrit.

Elles ne peuvent pas être modifiées ni transposées à d'autres produits.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals